



Problèmes financiers avec mon fils

Par **sig83870**, le **04/10/2014** à **13:44**

BONJOUR MESSIEURS , je souhaiterai connaitre dans quelles conditions je dois subvenir aux besoin financiers de mon fils qui ne contrôle pas ses dépenses et s'engage à des frais sans réfléchir.ma question est la suivante.....il y a t'il un document juridique me permettant de l'informer que je ne peux plus intervenir dans ce cas .
espérant une réponse favorable je vous en remercie infiniment.....guy cruvellier

Par **moisse**, le **04/10/2014** à **14:46**

Bonsoir,
S'il est mineur, pas moyen d'y échapper même avec l'émancipation.
S'il est majeur l'attribution d'une pension est une décision judiciaire qui ne peut faire l'objet d'une révision que devant la même juridiction.